

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00319

### MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE L'HORME - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 29 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 98

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 16 octobre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170804-D20170031910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171016

M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Florent PIGEON donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Pascal MAJONCHI,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Christine ROUX,  
Mme Marie-Hélène THOMAS

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017**

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE L'HORME - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-9 et L.153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux Plans Locaux d'Urbanisme qui font l'objet, après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Horme approuvé le 28/10/2008 et modifié les 22/01/2009, 21/10/2013, 11/05/2016, et 11/05/2017 ;

Considérant que le PLU de la commune de L'Horme doit être modifié afin de réduire le nombre de places de stationnement exigibles pour les futures opérations de logement en zone UAz sur le site de la ZAC de l'écoquartier des Berges du Gier (site Pasteur). Il s'agit de tenir compte des contraintes de sol qui limitent les excavations et restreignent le nombre de places possible à réaliser, et de limiter l'usage et la circulation des véhicules sur le site de l'écoquartier. Ainsi, il est proposé de remplacer la règle actuelle (article 12 du règlement) de 1,5 place de stationnement minimum par logement, par une nouvelle règle de 1 place maximum de stationnement par logement ;

Considérant que ce type d'évolution relève d'une procédure de modification simplifiée au titre du Code de l'urbanisme ;

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de L'Horme selon les modalités ci-dessous :

- la mise à disposition se déroulera du mercredi 18 octobre 2017 10h00 au vendredi 17 novembre 2017 16H00 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs ;
- pendant cette période, un dossier sera tenu à la disposition du public :
  - à la commune de L'Horme, dans les locaux de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, avec un registre permettant au public de consigner ses observations ;

- à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole> ;
- le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- un avis au public faisant connaître l'ouverture et les principales modalités de la mise à disposition sera affiché en mairie de L'Horme et au siège de Saint-Etienne Métropole et publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de L'Horme.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de L'Horme,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n° 416, article 202, du budget 2017 Prospective, destination Planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU